



**C.C.A.S.**



## **BUDGET DU C.C.A.S. / BUDGET PRIMITIF 2017**

### **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**



#### **I/ Eléments de contexte**

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 615 habitants (chiffres INSEE 2016), auxquels s'ajoutent 111 résidences secondaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 villas, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- une école maternelle, qui compte trois classes, située rue de Varennes
- une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2016-2017, située rue de Montbouy, et qui a été rénovée pour la rentrée scolaire 201-2015

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 400 élèves, l'arboretum national des Barres, Irstea, l'IGN.

La pérennité du site, important pour la Commune et pour l'est du Département, fait actuellement l'objet d'une étude menée par la Région Centre Val de Loire.

#### **II/ Priorités du Budget primitif 2017 DU C.C.A.S.**

Le budget primitif 2017 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- le maintien de la subvention versée au C.C.A.S. par le budget principal, à hauteur de 13 500 euros,
- l'adhésion au Fonds Unifié Logement (FUL), géré par le Conseil Départemental du Loiret,
- la poursuite des différentes actions sociales : aide au chauffage, secours d'urgence, repas des aînés, colis aux Nogentais résidant en maison de retraite, aide à l'installation de la télésurveillance, etc.,
- l'engagement d'une réflexion sur de nouvelles actions sociales à mettre en œuvre, à destination de l'enfance / jeunesse et/ou les personnes âgées.

### III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

#### Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>
011- Charges de gestion	10 000.00 €	11 300.00 €	74- Dotations, subventions	13 500.00 €	13 500.00 €
65- Autres charges de gestion	9 000.00 €	11 000.00 €	75- Autres produits de gestion	0.00 €	0.00 €
			77- Produits exceptionnels	100.38 €	47.90 €
			002- Résultat de fonctionnement reporté	5 399.62 €	8 752.10 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>19 000.00 €</b>	<b>22 300.00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>19 000.00 €</b>	<b>22 300.00 €</b>

#### Section d'Investissement

Le budget du C.C.A.S. ne comporte pas de section d'investissement.

### IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2015	CA 2016
Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 952.39 €	5 399.62 €
Recettes réelles de fonctionnement	14 110.00 €	13 940.00 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	16 062.39 €	19 339.62 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 662.77 €	10 587.52 €
<b>Marge brute ou épargne de gestion</b>	<b>5 399.62 €</b>	<b>8 752.10 €</b>
Frais financier DF chapitre 66	0.00 €	0.00 €
<b>Épargne brute</b>	<b>5 399.62 €</b>	<b>8 752.10 €</b>
Capital de la dette DI chapitre 16	0.00 €	0.00 €
<b>Épargne nette</b>	<b>5 399.62 €</b>	<b>8 752.10 €</b>

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

### V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le C.C.A.S. n'a pas contracté d'emprunt.

### VII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	8.53
Produits des impositions directes / population	0.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	5.18
Dépenses d'équipement brut / population	0.00
DGF / population	0.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.00 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	164.60 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

## VIII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Le C.C.A.S. n'a pas d'effectif propre.

Pour rappel, les effectifs de la Commune sont les suivants :

### Emplois permanents au 31 décembre 2016

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
<b>Filière administrative</b>		<b>3</b>	<b>0,8</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>0</b>	<b>3,6</b>
Attache	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint 2ème classe	C	1	0,8	1,8	1,6	0	1,6
<b>Filière technique</b>		<b>9</b>	<b>5,4</b>	<b>14,4</b>	<b>11,66</b>	<b>1,65</b>	<b>13,31</b>
Adjoint tech 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint tech 2ème classe	C	6	5,4	11,4	8,66	1,65	10,31
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière sociale</b>		<b>2</b>	<b>0,51</b>	<b>2,51</b>	<b>2,51</b>	<b>0</b>	<b>2,51</b>
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2,51	0	2,51
<b>Filière culturelle</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrim 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>	<b>0,74</b>	<b>1,74</b>	<b>1</b>	<b>0,74</b>	<b>1,74</b>
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'anim 2ème classe	C	0	0,74	0,74	0	0,74	0,74
<b>Filière police</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Brigadier de PM	C	1	0	1	1	0	1
<b>Total général</b>		<b>18</b>	<b>7,45</b>	<b>25,45</b>	<b>20,77</b>	<b>2,39</b>	<b>23,16</b>

### Agents non titulaires au 31 décembre 2016

Sur emplois permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint d'anim 2ème classe	C	0,42	
Adjoint d'anim 2ème classe	C	0,32	
Adjoint tech 2ème classe	C	0,85	
Adjoint tech 2ème classe	C	0,8	
Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint tech 2ème classe	C	0,48	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint tech 2ème classe	C	0,21	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint tech 2ème classe	C	1	Emploi d'avenir aux Services Techniques
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques

